

Les travaux statistiques de l'ONPE

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) communique ce jour sur trois publications. La première est relative aux **chiffres clés en protection de l'enfance au 31 décembre 2020**. Elle porte sur huit indicateurs dont les évolutions mettent en évidence la spécificité de l'année 2020, marquée par la crise sanitaire, en ce qui concerne la protection des enfants. À titre d'illustration, au 31 décembre 2020, on dénombre 308 000 mineurs suivis en protection de l'enfance (- 1,5 % par rapport à 2019) et 32 160 jeunes majeurs suivis en protection de l'enfance (+ 30 % par rapport à 2019) ; pour des dépenses départementales estimées à 8,9 milliards d'euros.

Dans une deuxième publication, l'ONPE analyse **les disparités départementales au 31 décembre 2019 et l'évolution de ces disparités sur dix ans**. La note met en évidence une augmentation significatives des écarts dans les taux de prise en charge des enfants au titre de la protection de l'enfance, au niveau territorial, mais aussi une variabilité de cet indicateur selon l'âge des enfants. Pour exemple, au 31 décembre 2019, les taux de prise en charge varient de 12,1 ‰ à 48,3 ‰ concernant les mineurs, soit un rapport de 1 à 4 selon les départements. En ce qui concerne les jeunes majeurs, le taux de prise en charge oscille, selon les départements, entre 1,7 ‰ et 26,2 ‰.

Enfin, **le septième numéro d'ONPE Synthèses** apporte des précisions sur le taux de prise en charge en protection de l'enfance, analysé dans plusieurs travaux de l'ONPE. Il revient sur sa définition, ce qu'il nous apprend et sur la distinction entre analyses transversales (données au 31 décembre) et analyses longitudinales (données de parcours sur plusieurs années reconstituées dans Olinpe).

Ces publications sont disponibles sur le site de l'ONPE dans la rubrique consacrée à ses publications : [la note sur les chiffres clés en protection de l'enfance pour l'année 2020](#), ainsi que [l'infographie qui en présente une synthèse](#) ; [la note sur les disparités départementales au 31 décembre 2019](#) ; et [le numéro 7 d'ONPE Synthèses](#) sur les taux de prise en charge en protection de l'enfance.

Contact presse :

Nora Darani, responsable de la communication – 07 83 67 62 12 – ndarani@giped.gouv.fr

Secrétariat de l'ONPE – 01 53 06 68 92 – direction@onpe.gouv.fr

Visitez le site de l'ONPE www.onpe.gouv.fr et abonnez-vous à sa lettre électronique mensuelle.